



Règlement intérieur / Saison 2022/2023

SLAM DANSE Chez MARTHELY PINTO Sandra
43 avenue de Coquelicots
91420 MORANGIS
Tél : 06.68.54.23.15 (Pascale MOULINIER / Professeure)
Tél : 06.99.10.35.58 (Sandra MARTHELY PINTO / Présidente)
Adresse mail : slamdance91@gmail.com
Site : www.slamdanse.com

- ✓ Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul(e) à la fin de son cours
- ✓ J'autorise l'association SLAM DANSE à m'envoyer des informations concernant les actualités et la vie de l'association. Votre email ne sera pas divulgué à des tiers.
Voir conditions d'utilisation des données personnelles sur le site internet rubrique inscription.
- ✓ Je décharge l'association SLAM DANSE de toute responsabilité lors du cours de danse.
- ✓ Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de leurs membres du bureau, en particulier concernant les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant dans le cadre de la participation aux cours. Dans ce cas, j'accepte d'assumer toute obligation financière soit par mon assurance maladie soit par tout autre moyen de coût médical engagé.
- ✓ Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement, et pour mon(mes) enfant(s), une assurance maladie/accident et responsabilité civile.
- ✓ Je me porte également garant(e) financière en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner, ou que mon enfant pourrait occasionner durant les cours.
- ✓ J'autorise le professeur à prendre toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires en cas d'accident survenant sur ma personne, et sur mon(mes) enfant(s), pendant les cours.
- ✓ Un seul règlement par inscription est demandé. Les cours et les formules sont payables en espèces ou en chèque. Si le paiement s'effectue en plusieurs fois, l'ensemble des chèques doit être remis au moment de l'inscription. Ces derniers seront encaissés le 15 du mois de l'inscription et des mois suivants.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué une fois le règlement remis à l'association sauf pour motif médical (justificatif demandé) si absence de plus d'un mois.
- ✓ Nous déclinons toute responsabilité pour les dégradations volontaires occasionnées durant les cours. Nous nous donnons le droit de refuser toute personne dont le comportement nuirait au bon déroulement du cours (retard, irrespect du prof et des élèves, dégradation du matériel et des locaux, tenue sportive non adaptée, etc.)
- ✓ Pour la pratique de la danse, il est demandé un certificat médical (obligatoire) pour vérifier l'aptitude à pratiquer la discipline. Il est demandé de porter une tenue sportive correcte, d'apporter une bouteille d'eau pour vous hydrater ainsi qu'une petite serviette pour des raisons d'hygiène si besoin.
- ✓ Les élèves doivent attendre la fin du cours précédent avant de pénétrer dans la salle de cours.
- ✓ Chaque élève doit changer ses chaussures à l'entrée de la salle.

- ✓ Toutes personnes extérieures à l'association ainsi que les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours
- ✓ L'association se réserve le droit de modifier le planning des cours.
- ✓ Il est interdit de filmer pendant les cours sauf avec l'accord du professeur.

MESURES LIÉES À LA COVID-19

Ces mesures dépendent des directives gouvernementales et sont susceptibles d'être modifiées ou d'évoluer en cours d'année. Vous serez, bien entendu, tenu(e)s au courant des changements qui pourraient survenir et affecter la dispense habituelle des cours.
Merci de votre compréhension.

Nous veillerons à ce que tout soit respecté, et nous comptons sur votre rigueur.